



## Les maladies oculaires après 50 ans



**M**IEUX VAUT prévenir que guérir ! Ce vieil adage garde tout son sens quant à l'émergence des maladies oculaires. Témoins du vieillissement de la population canadienne et québécoise, les médecins voient de plus en plus d'atteintes visuelles et doivent composer avec les conséquences qu'elles ont sur l'autonomie de leurs patients. La perte de vision représente une des pires craintes pour les gens âgés.

De nos jours, les personnes de 70 ans et plus pratiquent bien souvent plusieurs loisirs et sports, utilisent l'ordinateur, conduisent une voiture ou une moto et, parfois, travaillent encore. Elles sollicitent donc beaucoup leur vision et même de plus en plus en 3D.

La maladie oculaire n'est pas une composante naturelle du vieillissement, même si l'âge demeure un facteur de risque important pour son développement. Elle survient plutôt comme un problème médical nécessitant un dépistage approprié. En la repérant tôt, il devient possible d'en retarder l'évolution vers la cécité. Il importe donc de rappeler à vos patients de plus de 50 ans de subir un examen oculovisuel tous les deux ans chez un professionnel de la santé oculaire (optométriste ou ophtalmologiste).

Au plaisir de vous surprendre un peu au fil de cette mise à jour !

*Richard F. Bergeron*

**Ophtalmologiste, Clinique Ophtalmovision, à Montréal**

**Agrément.** La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

**Post-test.** Chaque mois dans *Le Médecin du Québec*, à la fin de la section de formation médicale continue, vous trouverez un post-test composé d'au plus dix questions à réponse unique. Veuillez remplir le questionnaire en ligne. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie 1 seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage d'au moins **60 %**. Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note. N'entourez qu'**une seule** réponse par question. Les réponses seront publiées trois mois plus tard à la fin de la section avec les références. **À partir de janvier 2014, seuls les post-tests remplis en ligne seront acceptés.**